

*Date de dépôt : 19 mars 2014*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition relative au plan directeur  
cantonal 2011-2030**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Considérant que :*

- la commune de Vernier subit de nombreuses nuisances liées aux trafics aérien et routier;*
- le canton veut imposer à Vernier des déclassements de zones villas pour y implanter des entreprises du périmètre Praille-Acacias;*
- le plan directeur cantonal 2011-2030 prévoit une densification et une extension des zones industrielles de Vernier;*
- le plan directeur cantonal 2011-2030 aggraverait sensiblement la qualité de vie de tous les habitants de Vernier et créerait des problèmes de trafic et une augmentation de la pollution,*

*les soussignés, habitants de la commune de Vernier, demandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève, au Conseil administratif et au Conseil municipal de la commune de Vernier de :*

- prendre en compte les doléances des habitants de Vernier et des conclusions du plan directeur communal de 2007;*
- s'opposer à la suppression de zones de verdure sur la commune de Vernier (zones villas, zones agricoles et jardins familiaux);*
- renoncer à transformer la commune de Vernier en une vaste zone industrielle et artisanale;*

- *prévoir la mise en place des infrastructures de mobilité avant tout développement.*

*N.B. 810 signatures  
PLR Les Libéraux de Vernier  
p.a. M. Laurent Tschopp  
Route de Peney 99E  
1214 Vernier*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans le cadre de son élaboration, le plan directeur cantonal (PDCn 2030) a fait l'objet d'un large processus de concertation auprès des différents acteurs concernés (population, élus, associations diverses). Les phases d'enquête publique et de consultation des communes ont notamment permis de recueillir différents avis sur le document. Les autorités vernioloises ont été rencontrées le 10 septembre 2012 pour évoquer les évolutions souhaitées. Ces échanges ont été l'occasion de clarifier certaines attentes et d'adapter le document avant son adoption par votre Grand Conseil le 20 septembre 2013.

La commune de Vernier est concernée par trois grands projets identifiés par le PDCn 2030 : Châtelaine, ZIMEYSAVER et Vernier-Meyrin-Aéroport. Les réflexions menées sur ces secteurs stratégiques s'accompagnent d'une démarche de projet et d'un processus participatif visant à maîtriser la qualité, les délais et les conditions de mise en œuvre. La commune de Vernier et le canton copilotent la démarche. La concertation est développée tout au long des projets afin de permettre aux acteurs concernés (associations, organisations, habitants) de faire connaître leurs attentes aux autorités.

Situé sur un nœud de transports publics en fort développement, le périmètre de Châtelaine (fiche P07 du PDCn 2030) possède toutes les caractéristiques pour y développer un quartier à dominante d'habitation, intégrant également des services, des activités, des équipements de proximité et un maillage d'espaces verts et publics de qualité.

Les réflexions en cours sur le secteur ZIMEYSAVER (fiche P10) permettront d'offrir de nouvelles capacités de développement pour y accueillir des activités et des services dans un environnement de qualité, tout en assurant une transition entre les quartiers urbains et les zones industrielles. Le projet se concentre prioritairement sur les possibilités de densification de la zone industrielle existante avant d'envisager des extensions sur la zone agricole qui seront étudiées dans un second temps. En outre, les nouvelles règles applicables en zone industrielle et l'introduction de zones de développement d'activités mixtes favoriseront la densification et la diversification des quartiers concernés.

Le grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport (fiche P08) est l'occasion de renouveler le tissu urbain existant, de créer de nouveaux axes de transports publics et de relier différents espaces verts existants ou à créer. Composé d'identités contrastées, l'enjeu est d'articuler les différents projets de développement en agissant dans la durée pour garantir la cohérence et la qualité de vie que les habitants attendent.

En matière de mobilité, il est important de rappeler que le 15 mai 2013, le Conseil d'Etat a adopté « Mobilités 2030 – stratégie multimodale pour Genève ». Ce document, élaboré en coordination étroite avec le plan directeur cantonal, expose la stratégie du Conseil d'Etat en matière d'évolution des infrastructures de transports, en cohérence avec les projets de développement. Ce document a également fait l'objet d'une large consultation notamment auprès des autorités communales avant son adoption. Ainsi, plusieurs mesures d'infrastructures sont prévues sur la commune de Vernier (barreau routier de Montfleury, demi-jonction du Canada, halte ferroviaire de Châtelaine, développement d'axes forts de transports collectifs et de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce,...) pour répondre à la demande en déplacement dans ce secteur de l'agglomération.

Par ailleurs, l'objectif n° 20 du concept de l'aménagement cantonal (p. 33 du PDCn 2030) rappelle que le « développement des principales infrastructures de mobilité doit s'effectuer en parallèle du développement urbain ».

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP